

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DE HAM-SUD**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **8^e** jour du mois de **juillet** de l'an **2024**, à **19 h 30**, au bureau municipal, situé au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, à laquelle sont présents :

Présences :

- M. Serge Bernier, maire
- Mme Diane Audit-Goddard, conseillère
- Mme Marilène Poirier, conseillère
- M. Simon Larrivée, conseiller
- M. Luc St-Laurent, conseiller
- M. Antonin Boulet, conseiller
- M. William Darveau-Vaillancourt, conseiller

Est également présent : Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Serge Bernier, maire, constate le quorum à **19 h 30** et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. M. Étienne Bélisle, directeur général et secrétaire-trésorier est également présent et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

20240708-01

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

QUE l'ordre du jour déposé par la directeur général et secrétaire-trésorier soit adopté en laissant le point « varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 20240708-01 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 20240708-02 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024
- 20240708-03 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2024
- 20240708-04 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2024
- 1.5 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 juillet 2024

2. INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

- 20240708-05 3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 3 juin 2024
- 20240708-06 3.2 Comptes à payer et dépenses incompressibles – juin2024
- 20240708-07 3.3 Salaires payés de la Municipalité – juin2024
- 3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – juin2024
- 20240708-08 3.5 Identification et évaluation des immobilisations municipale potentiellement contaminées

- 20240708-09 3.6 Projet de parc VR au Parc Régionale du Mont-Ham – Texte de présentation
- 20240708-10 3.7 Autorisation d’occupation du domaine public
4. LÉGISLATION
5. SÉCURITÉ PUBLIQUE
6. TRANSPORT ET VOIRIE
- 20240708-11 6.1 Travaux route 257 – Facture surveillance de chantier
- 20240708-12 6.2 Travaux route 257 – Décompte progressif
7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
- 20240708-13 7.1 Délégation de compétence à la régie intermunicipale sanitaire des Hameaux pour les matières recyclables
8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 8.1 Rapport mensuel de l’inspectrice et liste des permis émis juin2024
- 20240708-14 8.2 PIIA – Nouvelle construction 10 rue Lise, lot 6 431 193
- 20240708-15 8.3 PIIA – Nouveau bâtiment complémentaire 11, rue Gosford Sud
- 20240708-16 8.4 Demande d’aide financière – Programme d’infrastructures municipales pour les aînés – Amélioration du Parc des Aînés
9. LOISIRS ET CULTURE
10. RESSOURCES HUMAINES
11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS
12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D’APPUI
13. VARIA
- 20240708-17 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE

20240708-02

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 et qu’ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par William Darveau-Vaillancourt
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2024 soit adopté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

20240708-03

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2024 et qu’ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

***Il est proposé par Simon Larrivé
Et unanimement résolu***

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 juin 2024 soit adopté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

20240708-04

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2024 et qu'ils renoncent à la lecture publique du procès-verbal;

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2024 soit adopté tel que déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

1.5 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme tenue le 2 juillet 2024

Le directeur général dépose le procès-verbal de la séance du CCU tenue le 2 juillet 2024.

2 INVITÉ OU INFORMATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

Le maire transmet diverses informations aux membres du conseil.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCE

20240708-05

3.1 Dépenses faisant suite à la séance du 3 juin 2024

*Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques d'une somme de **26 292.10 \$** faisant suite à la séance ordinaire du 3 juin 2024.

ADOPTÉE

20240708-06

3.2 Compte à payer et dépenses incompressibles – juin 2024

*Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques à émettre au **8 juillet 2024** d'une somme de **99 179,53 \$** pour le paiement des différents fournisseurs. Cette liste inclut les dépenses incompressibles ainsi que celles autorisées par le directeur général.

	Fournisseurs	Montants
1	AEBI SCHMIDT CANADA INC.	-16,17 \$
2	AVIZO EXPERTS-CONSEILS INC.	35 716,98 \$
3	CAIN LAMARRE S.E.N.C.R.L.	1 826,18 \$
4	CARRIERES LESSARD INC.	221,03 \$
5	CENTRE AGRICOLE EXPERT	276,86 \$
6	CONSTRUCTION THIBODEAU	30 504,02 \$
7	CONSULTANTS GTE	4 173,92 \$
8	ENGLOBE ENVIRONNEMENT INC.	55,60 \$
9	ENSEIGNES A. GAGNON INC	970,10 \$
10	EXCAVATION LYNDON BETTS	224,21 \$
11	JN DENIS INC	306,61 \$
12	MEGABURO - DRUMMONDVILLE	124,56 \$
13	MUNICIPALITÉ SAINT-ADRIEN-DE-HAM	2 730,00 \$
14	QUEBEC MUNICIPAL	189,71 \$
15	QUINCAILLERIE N.S. GIRARD INC	205,18 \$
16	REGIE INTERMUNICIPALE DES HAMEAUX	2 170,67 \$
17	SIDEVIC INC	24,01 \$
18	SOMAVRAC INC.	17 139,74 \$
19	STAPLES AVANTAGE AFFAIRES	430,57 \$
20	TRANSPORT EXCAVATION M. COUTURE & FILS INC	279,39 \$
21	TRANSPORT PASCAL LIZOTTE	402,41 \$
22	VIRAGE MULTIMÉDIA	297,79 \$
23	VISA	71,50 \$
24	VIVACO GROUPE COOPÉRATIF	854,66 \$
	TOTAL:	99 179,53 \$

ADOPTÉE

20240708-07

3.3 Salaires payés de la Municipalité – juin 2024

*Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu*

D'accepter la liste des chèques de paie au montant de **20 308.53 \$** émis du 3 juin 2024 au 8 juillet 2024.

ADOPTÉE

3.4 Dépôt de la situation budgétaire et des prêts à jour – juin 2024

Le directeur général dépose aux membres du conseil la situation budgétaire et des prêts à jour de la municipalité au 30 juin 2024.

20240708-08

3.5 Identification et évaluation des immobilisations municipales potentiellement contaminés

CONSIDÉRANT les nouvelles obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS) émis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud a procédé à l'identification et à l'évaluation des OMHS;

CONSIDÉRANT QUE le garage municipal et l'entrepôt de sel dans la cour du bureau municipal ont été identifiés comme des sites potentiellement contaminés;

CONSIDÉRANT QUE le garage municipal a été construit en 1988;

CONSIDÉRANT QUE l'abrasif pour l'entretien hivernal des chemins entreposé dans la cour du garage contient 2% à 5% de sel de déglacage;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de mécaniques y sont réalisés et que ces travaux comportent des risques de contamination des sols aux hydrocarbures;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepôt de sel de déglacage du bureau municipal a été construit il y a moins de 25 ans, qu'il est couvert et que le sel est entreposé sur une dalle de béton en bonne condition;

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

DE considérer la cour du garage municipal sur une superficie de 1670 m² comme étant potentiellement contaminé et de procéder aux analyses nécessaires pour le vérifier.

QUE les risques de contamination de l'entrepôt de sel de déglacage au bureau municipal sont faibles et ne soient pas considérés.

ADOPTÉE

20240708-09

3.6 Projet de parc VR au Parc régional du Mont-Ham – Texte de présentation

CONSIDÉRANT le projet d'un espace dédié au VR au Parc régional du Mont-Ham;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Parc régional du Mont-Ham a approché la municipalité de Ham-Sud pour afficher dans l'espace dédié au VR un texte expliquant les attraits de la Municipalité de Ham-Sud;

***Il est proposé par Diane Audit-Goddard
Et unanimement résolu***

DE donner le texte au Parc régional du Mont-Ham tel que présenté.

ADOPTÉE

20240708-10

3.7 Autorisation d'occupation du domaine public

CONSIDÉRANT QU'un citoyen a demandé à la municipalité une autorisation pour l'entreposage de cinq (5) bacs de matières résiduelles sur l'emprise municipale devant le 141 chemin Gosford Sud;

***Il est proposé par Luc St-Laurent
Et unanimement résolu***

QUE le conseil autorise l'occupation de l'emprise municipale pour l'entreposage de cinq (5) bacs de matière résiduelle;

QUE l'autorisation est conditionnelle à la signature d'une entente entre la municipalité et le citoyen;

QUE le Maire Serge Bernier et le directeur général Etienne Bélisle soit autorisés à signer l'entente au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

Aucun dossier.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun dossier.

6. TRANSPORT ET VOIRIE

20240708-11

6.1 Travaux route 257 – facture surveillance de chantier

CONSIDÉRANT QUE les travaux de reconstruction de la route 257 ouest (chemin des Semeurs);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une confirmation d'aide financière du ministère des Transport du Québec, confirmée par le décret no 1621-2021;

CONSIDÉRANT QUE le mandat de surveillance des travaux a été confié à la firme Avizo Experts Conseils;

***Il est proposé par William Darveau Vaillancourt
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud autorise le paiement à *Avizo Experts Conseil* de la facture no 213017 d'un montant de 31 065\$ plus les taxes applicables pour la surveillance de chantier jusqu'au 31 mai 2024.

ADOPTÉE

20240708-12

6.2 Travaux route 257 – Décompte progressif

CONSIDÉRANT QUE la phase 2 des travaux de reconstruction de la route 257 ouest est présentement en cours;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une confirmation d'aide financière du ministère des Transport du Québec, confirmée par le décret no 1621-2021;

CONSIDÉRANT QUE le surveillant de chantier recommande le paiement du décompte progressif no 7, d'une somme de 52 492.48\$, à *Pavage Centre Sud du Québec inc.* dans le cadre des travaux de reconstruction de la route 257 ouest;

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE le conseil de la Municipalité de Ham-Sud autorise le paiement à *Pavage Centre Sud du Québec inc.* de la facture no 11451, associée au décompte progressif no. 7, pour les travaux de reconstruction de la route 257 Ouest pour un montant de 57 492.48\$, taxes incluses.

ADOPTÉE

7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

20240708-13

7.1 Délégation de compétence à la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux pour les matières recyclables

CONSIDÉRANT QUE depuis le 24 octobre 2022, Éco Entreprises Québec (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par le gouvernement du Québec pour élaborer, mettre en œuvre et soutenir financièrement la collecte sélective sur l'ensemble du territoire, en vertu du règlement portant sur un système de collecte sélective de certaines matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Ham-Sud soutient la création d'un regroupement de gestion des matières recyclables dans sept municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de l'article 621 du Code municipal (RLRQ, chapitre C-27.1) permettent à la municipalité de conclure une entente avec la régie par laquelle elle lui délègue une partie de sa compétence ;

CONSIDÉRANT QUE cette entente ne peut valoir que pour la durée non écoulee de l'entente en vertu de laquelle la régie est constituée ;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de délégation de compétence proposée par la Régie intermunicipale des Hameaux autorisée par la résolution du conseil d'administration numéro CE-2024-05-07 est conforme aux intérêts et aux objectifs de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la municipalité de faciliter et d'optimiser l'administration des responsabilités déléguées ;

CONSIDÉRANT QUE le maire et le directeur général sont habilités à représenter la municipalité dans cette démarche ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour la municipalité d'approuver l'entente de délégation de compétence proposée et d'autoriser sa signature ;

***Il est proposé par Simon Larrivée
Et unanimement résolu***

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente de délégation de compétence pour les matières recyclables tel que présentée ;

D'autoriser le maire et le directeur général à apporter des ajustements mineurs au document de délégation de compétence, sous réserve de l'approbation préalable du conseil municipal ;

DE confirmer que la délégation de compétence est consentie conformément aux termes et conditions énoncés dans l'entente de délégation de compétence,

conformément aux articles 621 et 569.0.1 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., chapitre C-27.1).

ADOPTÉE

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Rapport mensuel de l'inspectrice et liste des permis émis juin2024

Le directeur général dépose le rapport faisant état des permis émis pour le mois de juin2024 préparé par l'inspectrice en bâtiment et en environnement.

20240708-14

8.2 PIIA – Nouvelle construction 10 rue Lise, lot 6 431 193

CONSIDÉRANT que le lot 6 431 193 est situé en zone Rur32, soit dans un secteur assujéti au PIIA ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de permis visant l'aménagement de l'accès et du déboisement conforme e a été soumise laquelle porte le numéro #2024-06-0038 ;

CONSIDÉRANT que les documents pour l'ensemble du projet de construction sont soumis pour évaluation de l'ensemble du projet;

CONSIDÉRANT que l'emplacement et le déboisement s'intègre bien à l'ensemble du développement ;

CONSIDÉRANT que l'architecture et les volumétries s'harmonisent aux bâtiments existants ;

CONSIDÉRANT que les revêtements de toiture respectent les critères de type de matériaux et de couleur ;

CONSIDÉRANT que les revêtements muraux et couleurs des portes et fenêtres s'agencent au secteur;

CONSIDÉRANT que le type de luminaire extérieur n'a pas été choisi mais les demandeurs ont confirmé qu'il s'agira d'un éclairage vers le bas ;

CONSIDÉRANT que le projet proposé respecte l'objectif et les critères du PIIA ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle que présentée ;

***Il est proposé par Marilène Poirier
Et unanimement résolu***

QUE le projet de construction d'une nouvelle résidence sur le lot 6 431 193 soit accepté tel que présenté en vertu du règlement sur les PIIA

ADOPTÉE

20240708-15

8.3 PIIA – Nouveau bâtiment complémentaire 11 rue Gosford Sud

CONSIDÉRANT que le 11 ch Gosford-sud est situé en zone M21, soit dans un secteur assujetti au PIIA ;

CONSIDÉRANT qu'un permis de construction pour un bâtiment complémentaire a été délivré sous le numéro 2023-06-0028, lequel permis a été annulé par le demandeur qui a soumis une nouvelle demande de permis portant le numéro 2024-06-0042 pour un projet modifié ;

CONSIDÉRANT que le nouveau projet propose un bâtiment semblable en architecture, de plus petites dimensions et moins haut ;

CONSIDÉRANT que l'emplacement proposé a peu d'impact sur le voisinage ;

CONSIDÉRANT que le projet proposé respecte l'objectif et les critères du PIIA ;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme recommande que la demande soit acceptée telle que présentée ;

***Il est proposé par Antonin Boulet
Et unanimement résolu***

QUE projet de construction d'un bâtiment complémentaire remplaçant le projet approuvé sous le permis #20243-06-0028, soit accepté tel que présent en vertu du règlement sur les PIIA.

ADOPTÉE

20240708-16

8.4 Demande d'aide financière – Programme d'infrastructures municipales pour les aînés – Amélioration du Parc des Aînés

CONSIDÉRANT que les travaux soumis favorisent l'accès universelle au Parc des Aînés;

CONSIDÉRANT que les travaux soumis dans la demande d'aide financière s'inscrivent dans la vision de vieillissement actif par l'optimisation des possibilités de bonne santé, de participation sociale et de sécurité pour les aînés;

CONSIDÉRANT que les travaux soumis dans la demande d'aide financière sont pertinents pour les aînés et ils ont le potentiel de contribuer à accroître leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT que les travaux soumis dans la demande d'aide financière répondent en priorité aux besoins des aînés de la municipalité tels qu'ils ont été déterminés lors des consultations publiques réalisées lors de la démarche MADA;

CONSIDÉRANT que les travaux soumis dans la demande d'aide financière sont en lien avec les projets inscrits dans le plan d'action MADA de la Municipalité;

***Il est proposé par Diane Audit Goddard
Et unanimement résolu***

QUE la demande d'aide financière soit soumise au PRIMA pour les différents travaux de construction et d'amélioration au Parc des Aînés.

ADOPTÉE

9. LOISIRS ET CULTURE

Aucun dossier.

10. RESSOURCES HUMAINES

Aucun dossier.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les citoyens adressent leurs questions aux élus.

12. CORRESPONDANCE ET DEMANDE D'APPUI

Aucun dossier.

13. VARIA

Aucun dossier.

20240708-17

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Diane Audit-Goddard

Et unanimement résolu

QUE la présente séance soit levée à 20 h 00.

ADOPTÉE

Serge Bernier
Maire

Étienne Bélisle
Directeur général et secrétaire-
trésorier

Je, Serge Bernier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Serge Bernier
Maire